


OUVRE-MOI LA PORTE



275, rue Principale
Plaisance (Québec) J0V 1S0
(819) 427-5363
www.ville.plaisance.qc.ca 

Vol. 23, No.5

15 octobre 2021



MESSAGE DU MAIRE

Bonjour,

J'aimerais commencer mon message par une très bonne nouvelle, les travaux tant attendu sur une portion du chemin des Presqu'îles, sur la rue

Papineau et la montée Papineau secteur village ont débuté mardi le 12 octobre 2021.

La phase 1 du projet qui sera réalisée en 2021 se situe entre la rue Lalande et la rue Principale sur la portion du chemin des Presqu'îles. Ces travaux comporteront, à l'occasion, de la circulation en alternance et des détours. Pour certaines résidences en périphérie des travaux, des coupures temporaires en eau potable sont à prévoir mais soyez sans craintes, vous serez avisé à l'avance si tel est votre cas.

Les travaux seront réalisés par les Entreprises G.N.P. Inc. en collaboration avec le ministère des Transports du Québec.

La phase 2 se déroulera en 2022. Lorsque la phase 2 sera réalisée, la route sera complètement refaite à neuf entre la sortie de l'autoroute et la rue Lalande. Ça fait plusieurs années que la municipalité travaille sur ce dossier et finalement, il sera réalisé.

L'installation d'une 3^e pompe au réseau d'eau potable suit son cours, d'autres puits d'observation seront forés afin de faire des vérifications de mise et ensuite la pompe sera installée. Ce dossier important devrait être complété et en fonction en 2022.

Pour ce qui est de la vente du terrain au nord de la municipalité et la construction d'un nouveau garage municipal, les discussions reprendront après les

élections étant donné que les élu(e)s ne peuvent siéger en période électorale.

Nous avons connu, au courant des derniers mois, le départ de deux employés municipaux. Premièrement, Monsieur André Nadon Hébert a quitté ses fonctions en août. Monsieur Nadon Hébert était le contremaître adjoint aux travaux publics. À la suite de son départ, un appel de candidature a été lancé et des entrevues se sont tenues, la personne qui a été retenue pour combler le poste de contremaître adjoint aux travaux publics est Monsieur Jean-Guy Lafontaine. Nous souhaitons une cordiale bienvenue à Monsieur Lafontaine ! Deuxièmement, Monsieur Benoit Hébert qui agissait à titre de directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité a quitté ses fonctions en septembre, vous pourrez voir à la lecture de ce journal qu'un appel de candidature est présentement en cours et ce, jusqu'au 8 novembre prochain afin de trouver un nouveau directeur général et secrétaire-trésorier. Nous souhaitons à Monsieur André Nadon Hébert ainsi qu'à Monsieur Benoit Hébert le meilleur pour la suite et une belle réussite dans tous vos projets.

Étant donné qu'il n'y a personne au poste de Directeur général, l'équipe en place assure la suite des dossiers. Je vous demande donc d'être compréhensif envers le personnel municipal qui fait son possible en cette période électorale et budgétaire.

En terminant, je vous souhaite un magnifique automne. Profitez de l'air frais et des belles couleurs que nous offre cette splendide saison.

Christian Pilon
Maire

Heure de tombée pour la prochaine parution :
Lundi le 22 novembre à 12h



**Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et 13h à 16h
vendredi : fermé**

TABLE DES MATIÈRES

Élections	2
Prochaine séance du conseil municipal	5
Affichage du poste de Directeur général	6
Avertisseur de monoxyde de carbone.....	7
Prévention des incendies	7
Recensement des chiens	7
Stationnement en période hivernale	8
Abri tempo.....	8
Vanne d'arrêt d'eau (stop cup).....	8
Ouverture de la maison des jeunes	8
Merci.....	8
Club de l'Amitié de Plaisance	8

AVIS PUBLIC DU SCRUTIN - Municipalité de Plaisance - Date du scrutin 7 novembre 2021

Par cet avis public, Anick Tourangeau, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs inscrits sur la liste électorale municipale que :

1. Un scrutin sera tenu;
2. Les personnes candidates pour le ou les postes ci-après mentionnés sont :

Poste de mairesse ou de maire

- Micheline Cloutier, 35, rue Legault, Plaisance
- Christian Pilon, 75, rue Guindon, Plaisance

Poste de conseillère ou de conseiller – siège #2

- Monique Malo, 250, montée Saint-François, Plaisance
- Richard O'Reilly, 71, rue Pierre, Plaisance

Poste de conseillère ou de conseiller – siège #4

- Daphné Rodgers, 41, rue Legault, Plaisance
- Michel Tanguay, 55, rue Legault, Plaisance

Poste de conseillère ou de conseiller – siège #6

- Michel Richer, 291, rue Desjardins, Plaisance
- Ann-Marielle Tinkler, 49, chemin des Presqu'îles, Plaisance

3. Vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, **entre 9 h 30 et 20 h**, aux dates, aux lieux et en vertu des sections de vote suivants:

Jour du scrutin : **Dimanche 7 novembre 2021**

Pour les sections de vote : 128 à 130

Lieu : Salle municipale, 281, rue Desjardins

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 31 octobre 2021**

Pour les sections de vote : 128 à 130

Lieu : Salle municipale, 281, rue Desjardins

4. Vous devrez porter un couvre-visage à l'intérieur des lieux de vote;
5. Vous pouvez apporter un crayon de plomb ou un stylo à l'encre bleu ou noir pour marquer votre bulletin de vote;
6. Si vous êtes inscrite ou inscrit au vote par correspondance:
 - La présidente d'élection doit avoir reçu vos bulletins de vote au plus tard le vendredi 5 novembre à 16 h 30;
 - Si vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après votre demande, vous pourrez communiquer avec la présidente d'élection pour en recevoir de nouveaux.
7. Vous pouvez assister au recensement des votes qui sera effectué le 7 novembre à 20 h 30 à l'adresse suivante : Salle municipale, 281, rue Desjardins à Plaisance.
8. Vous pouvez joindre la présidente ou le président d'élection (ou joindre son adjointe ou adjoint, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Présidente d'élection

Adresse : 275, rue Principale

Téléphone : (819) 427-5363 poste 2601

courriel : dga@villeplaisance.com

Secrétaire d'élection

Adresse : 275, rue Principale

Téléphone : (819) 427-5363 poste 2609

courriel : urbaniste@villeplaisance.com

Donné à Plaisance le 13 octobre 2021,

Anick Tourangeau
Présidente d'élection

ÉLECTIONS MUNICIPALES – 7 NOVEMBRE 2021

Jour du scrutin : **Dimanche 7 novembre 2021**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 31 octobre 2021**

Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur la liste électorale.



1. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si :
 - Le jour du scrutin, vous aurez 18 ans accomplis
 - Le 1^{er} septembre 2021 :
 - vous aviez la citoyenneté canadienne
 - vous n'étiez pas en curatelle
 - vous n'aviez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale au cours des cinq dernières années
 - De plus, vous deviez, le 1^{er} septembre 2021, remplir **l'une** des deux conditions suivantes :
 - Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec
 - Depuis au moins 12 mois, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité
2. Vous pourrez consulter la liste électorale et, si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision à l'endroit, aux jours et aux heures indiqués ci-dessous.

Adresse : Mairie - 275, rue Principale, Plaisance (Québec) J0V 1S0

Jours et heures : Mardi le 19 octobre 2021 de 19h à 22h

Jeudi le 21 octobre 2021 de 10h à 13h

3. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse précédente du domicile de cette personne et présenter deux documents : un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.

CARTE D'INFORMATION DE L'ÉLECTEUR

Vous recevrez dans les prochaines semaines, par la poste, une carte d'information de l'électeur. Prenez le temps de bien la vérifier et assurez-vous que les informations qu'elle contient sont bonnes. Si vous remarquez des erreurs, présentez-vous à la commission de révision afin de corriger la situation. N'oubliez pas vos pièces d'identités !

IMPORTANT - N'oubliez pas d'apporter une pièce d'identité, car même si nous vous connaissons, la Loi exige que vous présentiez un document vous identifiant (carte d'assurance maladie ou permis de conduire ou passeport canadien ou certificat de statut d'indien ou carte d'identité des Forces canadiennes). Apportez également votre carte de rappel pour accélérer le processus de votation. N'oubliez pas non plus que le port du masque est obligatoire !

Sans inscription, pas de vote ! Il faut être un électeur inscrit sur la liste électorale pour exercer votre droit de vote.

Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire (vote par correspondance – COVID-19)

Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible;
- Vous êtes domicilié(e) dans la municipalité, mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
- Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;
 - présentez des symptômes de COVID-19;
 - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec la présidente d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 28 octobre 2021.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente d'élection au plus tard le vendredi 5 novembre 2021 à 16h30.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

MISES EN CANDIDATURE

MAIRE	Micheline Cloutier Christian Pilon
CONSEILLER SIÈGE #1	Thierry Dansereau ÉLU SANS OPPOSITION
CONSEILLER SIÈGE #2	Monique Malo Richard O'Reilly
CONSEILLER SIÈGE #3	Nil Béland ÉLU SANS OPPOSITION
CONSEILLER SIÈGE #4	Daphné Rodgers Michel Tanguay
CONSEILLER SIÈGE #5	Miguel Dicaire ÉLU SANS OPPOSITION
CONSEILLER SIÈGE #6	Michel Richer Ann-Marielle Tinkler

**Avis public aux propriétaires d'un immeuble et
aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise**

Municipalité de Plaisance

Date du scrutin : 2021-11-07

Par cet avis public, Anick Tourangeau, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux propriétaires d'un immeuble et aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise.

1. Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise dans la municipalité depuis le 1^{er} septembre 2020 ou avant.
2. Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans accomplis le jour du scrutin et avoir la citoyenneté canadienne le 1^{er} septembre 2021. Vous ne devez pas être sous curatelle ni être privé(e) de vos droits électoraux à cette date.
3. Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié :
 - Si vous êtes le ou la propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupant ou l'occupante unique d'un établissement d'entreprise, une demande d'inscription;
 - Si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupantes et cooccupants d'un établissement d'entreprise, une procuration désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste.

Vous pouvez obtenir les formulaires requis en communiquant avec la présidente d'élection. Vous devez transmettre le formulaire rempli à l'adresse indiquée plus bas.

4. Pour que la demande soit valide pour l'élection en cours, vous devez transmettre votre formulaire au plus tard le 26 octobre 2021.

La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec la présidente d'élection.

COORDONNÉES DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

275, rue Principale, Plaisance Tél : 819-427-5363 poste 2601
courriel : dga@villeplaisance.com

Donné à Plaisance le 5 octobre 2021,

Anick Tourangeau
Présidente d'élection

PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal se tiendra exceptionnellement le 15 novembre prochain à 19 h 00 avec la nouvelle équipe d'élus municipaux !

CONGÉS FÉRIÉS : Les bureaux municipaux seront fermés à l'occasion du jour du Souvenir jeudi le 11 novembre prochain.



NOUVEAUTÉ - PAIEMENT : Vous pouvez payer vos taxes, permis ou autre facture par virement Interac par courriel à comptabilite@villeplaisance.com et envoyer un courriel à la même adresse en indiquant la réponse à la question.

AFFICHAGE DE POSTE - DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

La Municipalité de Plaisance est actuellement à la recherche d'un Directeur général et Secrétaire-trésorier pour combler un poste permanent. **DESCRIPTION SOMMAIRE DU POSTE :** Sous l'autorité du conseil municipal, en étroite collaboration avec le maire et en accord avec les orientations, le directeur général et secrétaire-trésorier est responsable de l'administration, de la gestion et du bon fonctionnement de la municipalité. Il assure, plus particulièrement, la gestion optimale des ressources humaines, informationnelles, matérielles et financières. Il conseille les autorités municipales quant aux orientations et objectifs à prioriser. Il assure ses fonctions conformément au Code municipal du Québec, à toute autre loi ou tout règlement applicable ainsi que toute résolution, politique ou règlement dûment adopté par résolution du conseil municipal.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS DU POSTE

- S'acquitter de tous les devoirs et obligations relatifs à sa charge, et ce, conformément aux lois et règlements en vigueur;
- Planifier, coordonner et superviser l'administration de la municipalité avec les priorités et objectifs du conseil municipal;
- Voir à l'exécution des décisions du conseil municipal et des règlements de la municipalité et faire rapport au conseil municipal sur l'exécution de ses décisions et l'application des règlements;
- Planifier, coordonner et superviser l'ensemble des services de la municipalité incluant le service des incendies, des travaux publics, du greffe, du service d'urbanisme ainsi que tout autre service ou toute autre activité reliée à l'administration municipale;
- Assurer les communications entre le conseil municipal, les citoyens, les autres fonctionnaires et employés de la municipalité ainsi que tout comité créé par la municipalité;
- Planifier, coordonner et superviser l'ensemble des ressources humaines de la municipalité;
- Préparer les séances du conseil municipal, y assister et en assurer l'organisation et le suivi;
- Assister le conseil municipal et les autres comités dans la préparation du budget municipal;
- Contrôler et gérer le budget municipal;
- Remettre aux membres du conseil municipal, lors d'une séance du conseil, un état des revenus et dépenses de la municipalité depuis le début de l'exercice financier, et ce, une fois par trimestre;
- Coordonner la gestion des contrats municipaux;
- Prendre connaissance des projets de règlement et faire part au conseil municipal de ses commentaires sur ces projets;
- Être responsable de l'application de la Loi sur l'Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) ;
- Participer à l'amélioration de la gestion de la municipalité et à l'administration de celle-ci dans l'intérêt de la population;
- Réaliser toute autre tâche qui lui est confiée par le conseil municipal.

SCOLARITÉ ET EXPÉRIENCE REQUISES

- Détenir un baccalauréat en administration, droit, urbanisme ou dans tout autre domaine jugé pertinent;
- Détenir un minimum de cinq (5) années d'expérience dans un poste similaire, dont au moins deux (2) années dans un poste de direction, ou avoir à son actif des réalisations significatives en lien avec le poste. L'expérience doit avoir été acquise dans des milieux de travail d'envergure similaire;
- Posséder une excellente maîtrise de la langue française, tant à l'oral qu'à l'écrit;
- Très bonne maîtrise des principaux outils et logiciels informatiques (suite office) et Sygem (Infotech);
- Connaissance du milieu municipal et de la région;
- Aux fins de dotation, toute combinaison de formation universitaire et expérience professionnelle, ou toute autre expérience jugée pertinente, sera considérée.

QUALITÉS REQUISES

- Démontrer de l'entregent, être dynamique, autonome, et avoir un bon sens de l'initiative, de l'organisation et de la planification;
- Bonne capacité de rédaction et de synthèse;
- Communicateur en contexte personnel, de groupe et public;
- Leader mobilisateur et entretien des partenariats à long terme;
- Aisance à travailler en équipe;
- Capacité de gérer différents projets simultanément;
- Démontrer une très bonne capacité d'adaptation;
- Capacité à travailler dans un environnement continuellement en changement;
- Capacité à gérer son stress.

CONDITIONS DE TRAVAIL AVANTAGEUSES

La Municipalité de Plaisance offre des conditions de travail compétitives et de multiples avantages sociaux :

- Salaire et fonds de pension
- Semaines de vacances à déterminer, et ce, selon la politique en vigueur
- Horaire de travail : Faire les heures requises pour les responsabilités demandées

Vous possédez les compétences requises et les tâches décrites plus haut correspondent à vos talents et champs d'intérêt. Veuillez nous transmettre au plus tard le 8 novembre 2021 à 12h00 votre curriculum vitae et vos attestations d'études accompagnés d'une lettre de motivation à l'adresse suivante : dga@villeplaisance.com. Bien que toutes les candidatures soient analysées avec attention, **nous communiquerons uniquement avec les personnes retenues.** Nous vous remercions de l'intérêt que vous avez manifesté pour le poste.

AVERTISSEUR DE MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone est un gaz qui a des effets néfastes sur la santé et peut entraîner la mort. Il est inodore, incolore et insipide (sans goût). Il se dégage lorsque vous utilisez un chauffage d'appoint, des appareils qui brûlent un combustible (propane, éthanol, bois, mazout, etc.)

Donc en collaboration avec le service d'incendie, la municipalité de Plaisance vous recommande fortement l'installation d'un avertisseur de monoxyde de carbone si vous utilisez un chauffage d'appoint. De ce fait nous avons mis à la disposition des citoyens à la mairie des avertisseurs au coût de 50\$ taxes

comprises une économie de 17\$ si vous achetez le même modèle dans les magasins à grande surface. Pour vous en procurer un vous devez communiquer avec :

M. Sylvain Desjardins
Directeur du service incendie
Cell : 819-923-5363
Courriel : incendies@villeplaisance.com

Bureau municipal
Tel : 819-427-5363 poste 1
Courriel : info@villeplaisance.com

PRÉVENTION DES INCENDIES

La Semaine de la prévention des incendies se déroulait du **3 au 9 octobre 2021** sur le thème « Le premier responsable, c'est toi! ». En raison de la COVID-19, il n'y a pas eu de visites à votre domicile par les pompiers cependant, il est extrêmement important de vous assurer :

- d'avoir des avertisseurs en bon état de fonctionnement;
- de vérifier si vous avez suffisamment d'avertisseurs de fumée et s'ils sont installés aux bons endroits dans la maison;
- À chaque mois, vérifiez vos avertisseurs de fumée et nettoyez les boîtiers au moins 1 fois par année.

N'OUBLIEZ PAS de changer les piles de vos avertisseurs de fumée en même temps que le changement d'heure (7 novembre)

Chaque année au Québec, les incendies causent en moyenne :

- 13 maisons endommagées chaque jour,
- 400 blessés,
- 24 000 personnes évacuées.



Près de 49 % des incendies qui se produisent dans les maisons sont liés à une distraction ou à une erreur humaine et 1 incendie sur 4 débute dans la cuisine. Soyez vigilant!

Sylvain Desjardins
Directeur du service incendie

RECENSEMENT DES CHIENS



Au courant des prochaines semaines, Monsieur Simon Pilon-Dupuis recensera les chiens de la municipalité. Lorsqu'il se présentera chez-vous, il vous posera des questions concernant votre chien ex. : son nom, la race, etc. il prendra aussi une photo de votre chien. Monsieur Pilon-Dupuis est autorisé par la municipalité de Plaisance pour effectuer ce recensement. Merci de votre collaboration.



STATIONNEMENT EN PÉRIODE HIVERNALE : Le présent message se veut un avis formel en regard de notre règlement municipal interdisant le stationnement la nuit entre le **15 novembre et le 15 avril de 0h00 à 6h00** dans toutes les rues de notre municipalité. Cette restriction facilite le travail de déneigement.



ABRIS TEMPO : L'arrivée de l'hiver signifie « abris tempo » pour beaucoup d'entre vous et pour éviter bien des tracas, vous devez respecter la réglementation concernant les dates prescrites soit du **15 octobre au 15 avril**.



VANNE D'ARRÊT D'EAU (STOP CUP) : Veuillez indiquer très clairement votre entrée d'eau avant l'hiver afin qu'elle soit facilement repérable en cas de bris. Merci de votre précieuse collaboration.

OUVERTURE DE LA MAISON DES JEUNES

Ouverture de la maison des jeunes à partir du mardi 12 octobre 2021. Les heures d'ouvertures sont les suivantes : Du lundi au vendredi de 16h à 21h. Âge minimum requis : 10 ans. Votre animateur : Cédric Ménard

MERCI



À Monique Lamoureux:
Il y a mille façons de dire merci.
Je ne saurais t'exprimer toute ma joie et ma reconnaissance.
Je te l'écris simplement : Mille fois merci

CLUB DE L'AMITIE DE PLAISANCE



Club Amitié de Plaisance
Outaouais

L'assemblée générale annuelle se tiendra le 14 octobre et un nouveau conseil d'administration prendra forme. Comme mon terme se terminera le 14 octobre 2021, après 7 ans et 10 mois, en tant que secrétaire pendant plusieurs années et présidente pour pratiquement les 3 dernières années.

Je tiens à remercier Mme Francine M. Bélisle, vice-présidente, qui se retire après 8 ans et 10 mois et qui s'est dévouée au Club de l'Amitié. Ce n'était pas juste depuis 8 ans qu'elle faisait du bénévolat pour le Club, mais comme on dit elle est tombée dedans, il y a plusieurs années, quand elle accompagnait sa mère dans les voyages et la préparation des soupers du Club.

Aussi, je tiens à remercier André Martin qui, pendant plusieurs années, a été vérificateur pour le Club et depuis 2 ans et 10 mois comme administrateur. Merci, André pour ton expertise, tes bons conseils et ton sens de l'humour.

À tous les bénévoles du Club MERCI.

À vous, qui demeurez et aux nouveaux arrivants au conseil d'administration, je vous remercie d'assurer la pérennité du Club dans une période trouble. Nous avons connu de belles années avec une participation record à nos soupers et à nos tournois de Whist mais la pandémie est venue arrêter cette croissance. Vous aurez à relever des défis de taille pour repartir la roue au rythme des mesures sanitaires.

En terminant, mon souhait le plus cher est de voir une nouvelle génération qui prendra la relève dans un avenir rapproché et de continuer l'objectif du Club soit d'assurer différentes activités semblables à ce que nos prédécesseurs ont accompli pour les personnes de 50 ans et plus.

Liette Guindon, Présidente sortante